

Crise de la dette : La faillite est possible et nécessaire, l'Histoire nous le montre #BESTOF

« La banqueroute est nécessaire une fois tous les siècles, afin de mettre l'État au pair. » Qui théorise cette saine gestion ? Un fantaisiste ? Un pamphlétaire ? Pas du tout : l'abbé Terray, qui exerçait comme contrôleur général des finances de Louis XV. Qu'on imagine alors ses homologues contemporains, un Pierre Moscovici, un François Baroin, un ministre de l'Economie s'exprimant avec pareille audace ! À relire notre histoire de France sous cette lumière, on éprouve comme une jouissance anachronique à cette habitude qu'avaient prise les monarques de régler leurs comptes, pour de bon, aux créanciers...

Philippe le Bel ne chipote pas : il chasse d'abord ses créanciers du royaume avant de saisir, de condamner, de brûler « les banquiers de l'Occident »... plus radical dans ses actes que Jean-Luc Mélenchon dans ses discours ! Quand le « sieur Barbeite », conseiller du roi, recommande qu'on en revienne au « franc fort » et qu'à cause de lui les loyers triplent dans la capitale, on se le représente volontiers sous les traits de Jacques Attali, conseiller spécial de François Mitterrand, persuadant le prince moderne d'accrocher le franc au mark, de ne pas quitter le Système monétaire européen et de désindexer les salaires. Et c'est donc chez Jacques Attali que se déroulerait l'émeute, ouvriers et artisans au rendez-vous, saccageant sa résidence, buvant son vin, cassant ses meubles.

Pourquoi les Grecs et les Espagnols ne rembourseraient pas leurs dettes à un créancier sur trois ? S'avance Henri II, qui emprunte des deniers à s'en faire péter le gosier, qui renverse le « too big to fail » d'aujourd'hui : c'est son royaume de France qui apparaît alors, aux yeux des financiers, « trop gros pour faire faillite », et eux lui prêtent donc par millions, par crainte de tout perdre. Qu'importe, pour ce souverain, les « générations futures » : qu'elles se débrouillent après lui avec l'endettement public. Son fils met en place une loterie : seul un rentier sur trois, tiré au sort, sera dédommagé ! C'est une « alternative », ça, non ? Et si on montait un loto géant, un Euromillions qui permettrait aux Grecs, aux Espagnols, aux Portugais, aux Chypriotes, de ne payer leurs créances qu'au hasard ? Arrive l'honnête Sully: dès son entrée au ministère, il mène « un audit de la dette » comme en rêvent aujourd'hui Attac ou le CADTM. Et le compagnon d'Henri IV écarte les « dettes illégitimes », opère une banqueroute, rejette les plaintes des prêteurs. La trésorerie est ainsi assainie, et il peut lancer un plan de grands travaux digne du New Deal. Colbert fait mieux : il dresse le procès des oligarques. Des clans entiers d'affairistes, 494 d'entre eux, sont démantelés, poursuivis, leurs biens adjugés, eux qui vivaient sur l'impôt comme des parasites. Il faut mesurer le choc, à l'époque, la peur qui règne chez les nantis : comme si, en 2013, d'un coup, les gros actionnaires d'EADS, de Veolia, de Dassault, etc., ces sangsues accrochées à la société, étaient emprisonnés, spoliés. Louis XVI rompt avec cette coutume : à l'audacieux abbé Terray, qui s'inscrivait dans une lignée, il préfère le spéculateur Jacques Necker, un genre de « Goldman Sachs boy », le chouchou de la bourgeoisie. Bien mal lui en prit : la crise de la dette, aggravée, conduira tout droit à la Révolution, et le roi à l'échafaud.

Expropriations et confiscations de biens en 1789, pourquoi pas aujourd'hui ?

Comment Mirabeau, dès lors, à l'Assemblée nationale, envisage-t-il de le combler, « ce gouffre effroyable » ? « Eh bien ! Voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches ; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple ? Allons ! Ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans les finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes. » C'est mieux que du Besancenot ! La CGT n'oserait pas signer pareil pamphlet ! Finalement, en cette année 1789, à la place de « deux mille », un seul propriétaire suffira : le patrimoine de l'Église sera confisqué. Et comment Talleyrand, évêque lui-même, justifie-t-il cette mesure extraordinaire ? « Le clergé n'est pas

un propriétaire à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit et dont il peut disposer ont été donnés non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des fonctions. »

À notre tour, qui pourrions-nous exproprier – et sous quels motifs ? Sont-elles bien légitimes, au fond, les fortunes accumulées par cette classe d'inspecteurs des finances, Minc, Messier, Naouri, qui ont tout privatisé, tout libéralisé, avant de passer au privé et de ramasser la mise ? Sont-ils bien légitimes, les tas d'or amoncelés par les PDG des sociétés d'autoroutes, de télévision, de distribution d'eau, de gaz, d'électricité – qui ne doivent leurs prébendes qu'à leur connivence avec les dirigeants politiques ? L'histoire est insoumise. C'est elle, par ses convulsions, par ses solutions hardies, qui nous enseigne la dissidence, voire la violence, c'est elle qui se braque contre les aboyeurs de la rigueur, contre les caniches du « il n'y a pas d'alternative », contre ces intellos toutous postés dans les écrans de télé comme les vigiles dans le sas des banques, protecteurs des coffres-forts, préférant ne plus penser.

Avec Thomas Morel.

Extraits du livre "Vive la Banqueroute", par Thomas Morel et François Ruffin aux éditions Fakir.